

Assemblée générale de l'AMF

Jeudi 10 décembre

Résolution générale

Cette résolution aurait dû résonner dans l'enceinte du Congrès de maires. Malheureusement, des circonstances exceptionnelles en ont décidé autrement. Exceptionnelles et même uniques car c'est la première fois, en dehors des périodes de guerres, que l'AMF est contrainte d'annuler son Congrès.

Cela est vécu comme une réelle meurtrissure, tant le Congrès constitue pour nous tous la grande réunion de famille des maires ; un temps de partage fécond, où l'on échange, l'on débat, où l'on confronte les expériences. Mais surtout où l'on célèbre la force du mandat de maire, forgeant ainsi notre unité par-delà la diversité de nos territoires et nos sensibilités politiques.

Pour autant, **ne pas nous réunir ne nous condamne pas au silence.**

Le Congrès est aussi ce moment où les maires interpellent le gouvernement et le président de la République, en prenant à témoin l'ensemble des citoyens. C'est pourquoi, malgré l'impossibilité de se réunir, **il est essentiel de faire entendre la voix des maires dans ces temps troublés.** Cela est d'autant plus nécessaire que nous avons le plaisir d'accueillir aujourd'hui celles et ceux d'entre vous qui entament en 2020 leur premier mandat. Qu'ils soient ici les bienvenus !

A n'en pas douter, cette résolution sera portée par les maires de France dans un esprit de gravité, tant les défis sont énormes et les difficultés nombreuses.

L'année 2020 est et restera celle des crises multiples, dont les effets se cumulent avec une particulière virulence.

En effet, la pandémie a eu pour première conséquence de suspendre le processus démocratique. Prévues les 15 et 22 mars, les élections ont finalement eu lieu les 15 mars... et 28 juin 2020. Jamais nous n'avions dû interrompre une élection pendant une si longue période.

Si elle n'en n'est pas la seule raison, la crise sanitaire peut aussi expliquer l'abstention record. Jamais dans l'histoire

de la 5^{ème} République, une élection municipale avait aussi peu mobilisé.

Ce désintérêt des citoyens vis-à-vis de la démocratie locale s'inscrit malheureusement dans les manifestations d'une crise démocratique qui, depuis plusieurs années, prend des formes différentes. Ce sont les mouvements sociaux, tels les gilets jaunes, qui interrogent les formes traditionnelles de la contestation, mais aussi la recrudescence des actes et expressions de **violence à l'égard des maires** et plus largement des élus et des autorités.

Tous ces signaux doivent nous alerter, nous les élus de proximité, nous qui sommes bien souvent **le premier recours et le dernier espoir** de nos concitoyens. Oui, tous ces signaux doivent nous alerter sur la remise en cause du principe même de la démocratie représentative.

D'autant que la crise sanitaire et les mesures prises pour tenter de juguler son développement bouleversent profondément nos vies. Confinement des citoyens, des entreprises et des écoles ; fermeture de certains commerces de proximité, des salles de sport, théâtres et cinémas ; chômage partiel financé par l'Etat ou télétravail ... Telles sont les contraintes qui rythment la vie des Français et par là même nos organisations.

L'apparition du virus n'a pas seulement causé la contamination de plusieurs millions de français, l'hospitalisation et malheureusement le décès de plusieurs dizaines de milliers de nos compatriotes, elle a aussi révélé, de manière cruelle, **les défaillances de l'Etat dans le domaine de l'organisation du système de santé.**

Absence de concertation et de réactivité ; excès de bureaucratisme : les dysfonctionnements de l'Etat ont prospéré soulignant la pertinence des analyses que nous développons. Voilà en effet plusieurs Congrès que l'AMF alerte solennellement l'Etat sur **le besoin de subsidiarité, et donc de liberté locale.**

C'est un besoin impérieux car cette crise sanitaire mondiale a d'ores et déjà de fortes répercussions sur l'activité économique de notre pays.

Les chiffres du chômage et des faillites augmentent, engendrant la crise sociale et un risque d'aggravation de la pauvreté.

Malgré tout, il nous faut être attentif à ce que cette période de fragilisation ne conduise pas à miner l'espoir légitime des jeunes générations.

Nous devons aussi faire face à la persistance des idées néfastes à la démocratie, à la résurgence des croyances populistes et à la pression exercée sur notre pays par des extrémistes fanatiques, sans perdre de vue les défis qui nous sont imposés par le réchauffement climatique.

L'urgence environnementale nous interpelle plus que jamais, car si l'enjeu est planétaire, les réponses ne pourront être en grande partie que locales. A cet égard, ce mandat revêt une importance tout à fait particulière tant s'articulent la nécessité d'agir durablement et en profondeur contre le réchauffement climatique et la légitime aspiration de nos concitoyens à préserver leur environnement.

Les maires sont, face à l'adversité et aux multiples obstacles, les premiers relais des habitants. Le temps présent confirme la solidité de cette relation, car année après année, sondage après sondage, les citoyens continuent de nous placer comme les premiers élus de confiance. Cette confiance n'est pas seulement une fierté, c'est une immense responsabilité dans la mesure où dans ces temps perturbés, elle est indispensable à la permanence des institutions. Aujourd'hui c'est essentiellement par nos actes que prennent corps la liberté, l'égalité, la fraternité et la laïcité.

Face à la crise sanitaire, il nous a fallu adapter nos organisations, démontrant notre capacité de « faire » et surtout de « faire vite et bien ». Nos propositions ont nourri le premier plan de confinement et nous avons activement contribué au premier protocole de déconfinement, attestant si besoin est, des capacités de notre réseau. Avec pour seul objectif une meilleure efficacité.

Présents sur de nombreux fronts, tous les maires ont, durant des semaines :

- distribué une aide alimentaire ; des masques et autres matériels de protection ; du matériel pédagogique et informatique pour les élèves
- accueilli les enfants du personnel « indispensable » au fonctionnement de nos hôpitaux et de nos services de secours et géré les opérations funéraires
- maintenu un contact permanent avec les personnes fragiles et/ou isolées ; suscité et accompagné les bonnes initiatives mises en œuvre par les associations ou collectifs d'habitants.

Rien de cela n'aurait été possible sans l'implication, aux côtés des élus de terrain, des personnels municipaux, dont l'engagement, la compétence et la disponibilité sont trop peu considérés. Indispensable à la vie quotidienne, ils sont de véritables piliers de l'intérêt général.

Ces crises ont ainsi confirmé les atouts puissants du réseau des 35 000 communes dont plus personne ne dénonce le trop grand nombre.

Mais ces crises mettent également, chaque jour, en évidence, la profonde dégradation des rapports entre l'Etat et nos collectivités. Les difficultés que nous pointons depuis des années et les solutions que nous proposons d'y apporter ont recouvré ces derniers mois une pertinence renouvelée.

Lors de notre dernier Congrès, nous avons ainsi présenté et expliqué nos doléances :

- un cadre financier sécurisé et pérenne, garantissant une autonomie financière et fiscale
- une véritable liberté d'agir pour l'exercice quotidien des services publics
- une transformation des relations entre l'Etat et les collectivités locales, au service d'une nouvelle décentralisation, fondée sur le respect et la confiance.

La réalité est cruellement décevante : aucune de ces demandes n'a été réellement satisfaite.

Certes, des améliorations ont pu être apportées, par la loi Engagement et proximité pour les communes, sur les conditions d'exercice de nos mandats ou encore dans les règles de fonctionnement des intercommunalités lorsque

nous avons obtenu que la place du maire, au sein de l'intercommunalité, soit renforcée.

Mais fondamentalement, les difficultés demeurent.

Malgré la mise en avant tardive du binôme maire/préfet, il nous faut constater la défaillance de l'Etat déconcentré, notamment sur le plan logistique. Les Préfets sont souvent de bonne volonté, mais ne disposent pas des moyens nécessaires. Derrière la mise en scène du dialogue local, c'est en réalité **une remise en cause profonde de la décentralisation** qui s'opère alors qu'elle devrait être, au contraire, confortée.

C'est pourquoi il serait donc nécessaire que le plan de relance (100 milliards dont 40% devant provenir de l'Europe) s'adresse pour une large part aux communes, quelle que soit leur taille.

En effet, le long processus d'érosion de la fiscalité locale et de recentralisation de nos ressources se poursuit, avec la disparition annoncée des impôts économiques, après celle de la taxe d'habitation, et la nationalisation des taxes locales sur l'électricité. C'est la fin programmée de notre autonomie financière et fiscale.

En rendant désormais les communes toujours plus **dépendantes des dotations versées par l'Etat**, c'est une lente mais certaine **mise sous tutelle** des collectivités qui s'installe. D'autant plus quand elle s'accompagne de l'instauration et de la multiplication des contrats dont le caractère recentralisateur et léonin apparaît chaque jour un peu plus.

La poursuite des politiques de restriction des budgets locaux, accentuées par les orientations de la loi NOTRe privilégiant les grandes régions et les intercommunalités XXL ne permet pas le développement de certains territoires les plus fragiles, ruraux et urbains, de métropole ou d'outre-mer, habités par des populations aux revenus très modestes ou en difficulté. C'est pourquoi nous nous sommes associés à l'appel des 200 maires des villes et quartiers populaires à l'attention du président de la République.

Après la longue série de mises en cause (« clientélisme » ; « balance ton maire ») qui a fait du tort à l'esprit démocratique, le Gouvernement initie, au cœur de la loi censée conforter les principes républicains, une hypothétique et infondée « carence » des collectivités territoriales et de leurs maires. Outre cela, le projet de loi installe un insupportable soupçon quant à la capacité des maires à assurer, notamment à travers le logement social, la mixité sociale de nos territoires. Pourtant les élus locaux

portent au quotidien le vivre ensemble, les principes républicains et donc bien évidemment la laïcité qui n'est jamais que la fraternité en actes.

Nous sommes, désormais, au croisement de deux processus : d'un côté, un mécanisme accéléré de recentralisation, qui prend de l'ampleur et de l'autre la confirmation du rôle indispensable que jouent les collectivités locales, dont les actions et initiatives sont plébiscitées par les français.

Nous avons le sentiment que moins l'Etat est présent sur le territoire, plus il renforce son autoritarisme vis-à-vis des collectivités.

La situation sanitaire et les états d'urgence successifs, que connaît notre pays, démontrent le danger que peuvent représenter toutes les formes de limitation des libertés publiques. Il est désormais urgent que nos institutions retrouvent un fonctionnement normal, garantissant ainsi nos libertés individuelles.

Nous, maires et présidents d'intercommunalité souhaitons tirer pleinement les leçons de la crise actuelle pour construire un nouveau rapport entre l'Etat et nos collectivités

Cependant, réinventer cette relation suppose que nos légitimes revendications soient enfin entendues et surtout satisfaites.

Face à la hausse de certaines de nos dépenses affectées à la gestion de la crise et de ses conséquences, **la baisse de nos recettes doit être intégralement compensée** afin que nous puissions prendre toute notre place dans la **nécessaire relance économique** de notre pays.

La libre administration des collectivités territoriales et le principe d'autonomie financière (auquel il conviendrait d'adjoindre l'autonomie fiscale) tous deux énoncés par la Constitution ne sont plus aujourd'hui que principes bafoués. **Il apparaît nécessaire d'interpeller le Conseil constitutionnel sur la fiction que sont devenus ces principes.**

Seul un véritable dialogue nous permettra de dessiner ensemble les nouvelles caractéristiques de ces autonomies indispensables à la vie de nos territoires. Il en va de la **vitalité de l'idéal démocratique** quand on mesure à quel point, dans notre pays, le consentement à l'impôt est au cœur de notre pacte républicain.

Afin d'inaugurer cette **nouvelle étape de la décentralisation** dont notre pays a tant besoin, il nous

semble indispensable d'inverser la logique des compétences : à l'Etat, une liste des compétences recentrées sur les missions régaliennes et de solidarité (sociale et territoriale), l'ensemble des autres compétences étant gérées par les collectivités locales.

Nous n'opposons pas la déconcentration à la décentralisation. Nous souhaitons, plus que jamais, un Etat fort mais qui développerait ses compétences et ses moyens au cœur des territoires.

En effet, il ne saurait y avoir des collectivités fortes sans un Etat local fort car il n'y a pas de bonne décentralisation sans une déconcentration parallèle des services de l'État.

Il nous faut parallèlement ouvrir le chantier de **nouveaux transferts de compétences** aux communes.

En matière de santé, une politique nationale ne peut être efficace sans l'implication forte des élus locaux et des acteurs locaux de la santé : hôpitaux (maires à la tête du conseil d'administration) médecins de ville et de campagne et réseaux des professionnels soignants. La lutte contre les déserts médicaux dans certaines campagnes ou villes ne peut se faire sans une politique forte et territoriale de facilitation d'installation des médecins et soignants. Le temps est venu de réfléchir aux moyens à mettre à disposition des élus locaux afin qu'ils puissent véritablement structurer l'offre locale de santé.

Nous plaidons également pour un nouveau partage de compétences en matière de culture et de sport qui sont des politiques publiques portées et financées quasi-intégralement par les collectivités, et en particulier les communes. Au regard des statistiques démontrant une hausse sensible des violences faites aux femmes, l'AMF demande une relance du processus du Grenelle contre les

violences conjugales comprenant un réel partenariat avec les collectivités.

Pour pouvoir pleinement agir, nous exigeons en outre un réel pouvoir réglementaire qui, aujourd'hui, demeure, trop souvent, résiduel et subordonné. Cela facilitera le fonctionnement de tout l'appareil normatif : le législateur et l'exécutif perdront moins de temps et d'énergie à régler chaque détail de la vie locale, les collectivités se chargeant **d'adapter le plus efficacement la règle aux réalités locales.**

Nous souhaitons réaffirmer ici avec force notre conception d'une décentralisation fondée sur **le renforcement des libertés locales, la mise en œuvre du principe de subsidiarité, le transfert de nouvelles compétences et la garantie de moyens financiers.**

Nous ferons tout pour réussir cette nouvelle étape urgente de décentralisation pour autant qu'elle ne rime ni avec discrimination, ni avec différenciation par les inégalités de richesse des territoires.

Nous sommes pleinement conscients des défis que notre pays doit, aujourd'hui, relever tant en métropole qu'en outre-mer, au cœur des territoires ruraux comme dans nos villes et quartiers populaires.

Pourtant, nous voulons, ensemble, affirmer à nouveau que, face aux crises, les Maires de France sont et resteront mobilisés et unis !

Vive les communes de France,

Vive la République,

Vive la France !